

CONTRAT DE PRÊT

Avec assurance externe

Entre l'Association Fox Roller Club

Centre des cultures urbaines, Bd Jean Moulin, Plaine de jeux de Ma Campagne 16000 ANGOULEME

Représentée par son/sa président(e)

Et « l'emprunteur », s	us nommé ci-après :
Nom / prénom	
Adresse	
Compagnie d'assurar	nce de l'emprunteur :
N° de contrat :	
II est convenu ce qu	i suit :

.......

Le prêt du véhicule Peugeot BOXER minibus 9 places, immatriculé CD-267-SV

se fera dans les conditions suivantes :

du

- tarif : 60 € la journée (toute journée commencée est due) ou 100 € le week-end (du Samedi matin au Dimanche soir), à concurrence de 500 km/jour (supplément kilométrique 0,10 €)
- **caution**: un chèque de caution de 100 € à l'ordre du Fox Roller Club sera fourni par l'emprunteur lors de la remise des clefs du véhicule; le chèque sera restitué à l'emprunteur lors du retour du véhicule, sauf en cas de non restitution avec le plein de carburant (voir ci-après) ou frais de nettoyage.
- carburant : le véhicule sera rendu avec le plein de gasoil (ou la consommation de carburant sera facturée au tarif en vigueur majoré de 20% à la restitution du véhicule, déduit du chèque de caution)
- **délai de réservation :** pour faciliter le planning et la bonne marche du service, la demande de réservation devra être faite au moins 15 jours avant la date de prêt.
- Le carnet de bord devra être obligatoirement rempli. L'emprunteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions relatives au prêt du minibus annexées au carnet de bord (règlement du minibus).

- Un « état des lieux » du véhicule sera effectué avant et après utilisation. Tous frais dus au nettoyage ou à la remise en état éventuelle du véhicule seront facturés à l'emprunteur (déduit du chèque de caution).
- Assurance: le véhicule sera obligatoirement assuré par l'emprunteur. Une attestation provisoire d'assurance devra être présentée avant la remise des clés, et la vignette justificative apposée sur le pare-brise.
- L'emprunteur s'engage à utiliser le véhicule « en bon père de famille », et notamment à respecter le code de la route. Toute contravention sera facturée à l'emprunteur. L'emprunteur autorise le Fox Roller Club à transmettre aux forces de gendarmerie ses coordonnées en cas d'infraction.
- Il est demandé une photocopie du permis de conduire de l'emprunteur avec ce contrat.

Fait à						Le
Signatures :						
Le/la président(e) prénom) :	du	Fox	Roller	Club	(nom,	L'emprunteur (nom, prénom) :

Etat des lieux (à remplir le jour de la remise des clés) :

Indiquer sur le schéma les éventuelles dégradations

